

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2323

16 octobre 2007

SOMMAIRE

Airedale Real Estate S.à r.l.	111470	Immoparis S.A.	111476
Alliance Aïschdall	111462	J.E.T. S.A.	111487
Altair Servizi Informatici S.A.	111476	Kine Holding S.A.	111498
ALTOWIN Luxembourg SA	111461	Kortstrukt Holding S.A.	111502
Averalux S.A.	111482	LBC Goodwater Holdings S.à r.l.	111483
BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l.	111458	LBC Holdings S.C.A.	111491
BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l.	111458	Le Coiffeur S.à r.l.	111487
BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l.	111458	New Bati S.A.	111475
CEREP S.à r.l.	111462	Next Generation Aircraft Finance S.à r.l.	111461
CEREP S.à r.l.	111462	Oasis Holding S.A.	111460
CEREP S.à r.l.	111461	Oasis Holding S.A.	111458
Chatham Holding S.A.	111504	O.B.B. Oxford S.A.	111473
CSAM Luxembourg S.A.	111468	Orient-Express Luxembourg Finance S.à r.l.	111495
Dexia Quant	111501	Patron Royal Prague S.à r.l.	111469
Dufenergy International S.A.	111501	Picamar Services S.A.	111503
Electro-Cardoso S.à r.l.	111460	Picamar Services S.A.	111500
Emosa International S.A.	111459	Pimiento Holding S.A.	111475
Euroinvest (Czech 2) S.à r.l.	111498	Polite S.A.	111469
Euroinvest (Czech 3) S.à r.l.	111499	Protrust International S.A.	111476
Euro Investment 2000 S.A.	111496	Raiffeisen-Wuere-Genossenschaft	111497
Euroinvest (Poland 1) S.à r.l.	111498	RMB Managed Feeder Funds	111499
Europa Hydrogen S.à r.l.	111487	SCG STE Maurice 2 S.à r.l.	111496
Europarc Kerpen F1-F4 S.A.	111473	Sendosa S.à r.l.	111464
FEL.ER S.à r.l.	111459	St Germain Immobilière S.A.	111473
Fell Informatique S.à r.l.	111459	TRUVO Luxembourg S.à r.l.	111485
Focus Services S.à r.l.	111459	Turf Développement	111502
GI.T.R Fashion Sàrl	111460	Tuxon Properties S.A.	111502
Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l.	111480	Verdandi Management S.à r.l.	111497
Grand Vin Sélection, s.à r.l.	111460	Viva Luxembourg Holdings S.à r.l.	111476
G. Schneider S.A.	111504	Wasaby S.A.	111499
Hoplite Holding S.A.	111503	World Directories S.à r.l.	111485
Hydrogen S.à r.l.	111487	Worldwide Communication Sàrl	111495
Immoparis S.A.	111496	Zorille Properties S.A.	111500

Oasis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 83.971.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111162/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05432. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.321.

Les bilans consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BSN MEDICAL LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2007111163/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07710. - Reçu 144 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.321.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BSN MEDICAL LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.

Signature / Signature

Category A Manager / Category B Manager

Référence de publication: 2007111164/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07010. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.321.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BSN MEDICAL LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.

Signature / Signature

Category A Manager / Category B Manager

Référence de publication: 2007111165/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07009. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Fell Informatique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6650 Wasserbillig, 16-18, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 87.913.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

B. Fell

Le Gérant

Référence de publication: 2007111167/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

FEL.ER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 4, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg B 113.797.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

F. Meyers

Le Gérant

Référence de publication: 2007111168/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Focus Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 62, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 59.255.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

A. Mc Kell

Le Gérant

Référence de publication: 2007111169/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Emosa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 38.672.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111166/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06021. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Electro-Cardoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 21, Letzebuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.653.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111170/1217/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04516. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070127530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

GI.T.R Fashion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 77, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.046.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111171/1217/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04503. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070127533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Grand Vin Sélection, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 100.453.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111172/1217/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04509. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070127535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Oasis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 83.971.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111161/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05439. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070127951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

ALTOWIN Luxembourg SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 131.579.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date 1^{er} mars 2007 à 18.00 heures au siège social

L'an deux mille sept, le 1^{er} mars à 18.00 heures, le conseil d'Administration de la société

- M. Patrick Kersten, administrateur-délégué
- M. Jean Dahmoun, administrateur
- M. Simon Baker, administrateur

s'est réuni et a pris la décision suivante:

Le Conseil d'Administration décide d'établir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg.

La succursale prendra la dénomination suivante: ALTOWIN LUXEMBOURG SA.

Elle aura pour objet: location et vente de logiciels dans le secteur immobilier.

Elle sera établie au 45-47, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Elle débutera ses activités le 1^{er} août 2007.

La gestion de la succursale sera assurée par le gérant, Monsieur Patrick Kersten, demeurant à Luxembourg, qui aura les pouvoirs d'engager la succursale par sa signature seule.

Strassen, le 7 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007111287/578/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007111286/242/13.

(070126791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

CEREP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.245.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 de sa société mère, CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS, LP. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111290/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06139. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

CEREP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.245.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2004 de sa société mère, CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS, LP. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111288/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06148. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

CEREP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.245.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2004 de sa société mère, CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS, LP. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111289/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06135. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Alliance Aïschdall, Association sans but lucratif.

Siège social: Hobscheid,
R.C.S. Luxembourg F 7.379.

STATUTS

En l'an deux mille sept, le trente du mois de mars a été formée par les membres des comités du FC OLYMPIQUE EISCHEN et du CS HOBSCHEID, une association sportive sous le nom: ALLIANCE AÏSCHDALL A.s.b.l.

Lors d'une assemblée générale en date du trente mars deux mille sept, les présents statuts ont été présentés aux membres des deux clubs et approuvés par la dite assemblée.

Titre 1^{er} . Dénomination, siège, durée, objet, but, composition

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une association sans but lucratif sous la dénomination ALLIANCE AÏSCHDALL, dans le sens de la loi du 21 avril 1928.

Son siège social est fixé dans la Commune de Hobscheid.

Art. 2. L'association a pour objet la création d'équipes sportives pouvant exercer tout genre de sport physique moderne et plus particulièrement le football.

Art. 3. Pour atteindre son but, elle peut créer, gérer, reprendre toutes oeuvres, faire toutes acquisitions opportunes et prendre d'une manière quelconque toutes initiatives quelconques poursuivant le même but. Elle s'interdit toute discussion politique ou confessionnelle.

Art. 4. L'association se compose:

- De membres actifs (joueurs et non-joueurs)
- De membres honoraires

Est considéré comme membre actif toute personne titulaire d'une licence de l'ALLIANCE AÏSCHDALL et qui s'est acquittée de sa cotisation annuelle.

Est considéré comme membre honoraire toute personne physique ou morale, qui s'est acquittée de sa cotisation annuelle.

Le nombre des membres de l'association ne peut être inférieur à cinq.

Titre 2. Admission, démission, cotisations

Art. 5. Toute personne manifestant sa volonté d'adhérer à l'association en observant les présents statuts, peut devenir membre. Le conseil d'administration décide souverainement des adhésions des membres actifs et des membres honoraires. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

La qualité de membre actif peut être acquise en présentant une demande au conseil d'administration qui décide à la simple majorité des voix présentes. L'admission devient définitive après l'acquiescement de la quotisation.

La qualité de membre honoraire peut être conférée par le conseil d'administration à toute personne physique ou morale ayant contribué d'une façon quelconque à la réalisation de l'objectif de l'A.s.b.l.

Tous les membres jouissent des mêmes droits et avantages lors de l'assemblée générale; les restrictions concernant certains membres sont énumérées dans le règlement interne de l'association.

Seuls les membres du Conseil d'Administration représentent l'association devant la loi et doivent remplir les obligations définies par la loi du 21 avril 1928. Une liste des membres du conseil doit, conformément à l'article 10 de la loi, être tenue à jour et déposée au greffe du tribunal endéans un mois après l'assemblée générale ordinaire.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- Par démission écrite adressée au Conseil d'Administration
- Le non-paiement de la cotisation
- Par exclusion prononcée par l'assemblée générale sur rapport du conseil d'administration

Art. 7. Les cotisations annuelles à payer par les membres définis dans l'article 5 des présents statuts sont fixés chaque année par l'assemblée générale. Les montants de ces cotisations sont fixés par la décision majoritaire de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Titre 3. Administration

Art. 8. L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de (cinq) membres au moins et de 17 membres au plus. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'assemblée générale ordinaire pour une durée fixée par cette dernière. Cette durée ne saurait être supérieure à 4 (quatre ans),

Un statut interne établi par le Conseil d'Administration fixera les modalités de renouvellement. A la fin de leur mandat, les membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance sont rééligibles; ils sont révocables par une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Art. 9. Lors de sa première réunion du Conseil d'Administration suivant l'assemblée générale, le conseil désignera en son sein le président, 2 vice-présidents, un secrétaire générale, un secrétaire technique et un trésorier. D'autres postes peuvent être créés suivant les besoins de la gestion.

Art. 10. Le président dirige les travaux de l'association. Il préside les débats du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale. En cas d'empêchement, il sera remplacé par un vice-président ou à défaut, il sera désigné un remplaçant pour cette occasion par les membres présents.

Art. 11. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président. Il devra le convoquer à la demande de la moitié des membres du conseil.

Art. 12. Les décisions du Conseil d'Administration sont valablement prises si la moitié de ses membres est présente. Elles seront prises à la majorité des voix présentes, en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 13. L'association est en toutes circonstances valablement engagée par les signatures conjointes du président ou de son remplaçant et du secrétaire générale ou de son remplaçant.

Art. 14. Le Conseil d'Administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion journalière de l'association, sauf les matières réservées à l'assemblée générale.

Art. 15. Les candidatures pour l'adhésion au conseil d'administration doivent être adressées au secrétariat de l'association au moins 48 heures avant l'assemblée générale.

Art. 16. L'année comptable commence le 1^{er} juillet. Le conseil d'administration dresse le bilan des recettes et dépenses et le soumet à l'assemblée générale avec le budget pour l'exercice suivant aux fins d'approbation et de décharge. Le trésorier désigné par le conseil d'administration est chargé de la gestion financière de l'association.

Art. 17. L'association est responsable, conformément au droit commun, de fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les membres du Conseil d'Administration ne contractent aucune obligation

personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Titre 4. Assemblée Générale

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire aura lieu au courant de la première quinzaine du mois de juillet. Elle est régulièrement constituée et elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 19. La convocation à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire se fera soit par voie d'affichage public soit par lettre missive avec l'ordre du jour deux semaines avant la date fixée. L'ordre du jour, le lieu et la date de l'assemblée générale seront fixés par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Le Conseil d'Administration a le droit de convoquer à tout moment une assemblée générale. Il la convoque dans un délai d'un mois sur demande écrite de 1/5 des membres.

Art. 21. L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents et les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les présents statuts. L'assemblée générale vote à la main levée ou au secret. Le vote est obligatoirement secret lorsque des personnes y sont impliquées.

Art. 22. Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être adoptée, à moins quelle ne réunisse les deux tiers des membres présents.

Art. 23. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle a notamment le droit:

- De modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association
- De nommer et de révoquer les membres, d'approuver le budget
- De fixer les cotisations
- De décider toute fusion avec une autre association

Annexe 1

Camille Stockreiser, Paul Mettenhoven, Raymond Braun, Nico Espen, Emil Schmitt, Antonello Lalli (signatures)

Membres: Nico Godart, Paul Espen, Patrick Robert, Emil Mettenhoven, Jean-Marie Reckinger, Jean-Pierre Kunnert, Robert Freymann, Robert Steffen, Serge Hemmer (signatures).

Signé à Hobscheid, Lundi le 09 avril 2007.

Référence de publication: 2007111295/8123/106.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06920. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Sendosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.287.

In the year two thousand and seven, on the sixth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

STARK MASTER FUND Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in St. Francis (USA), on 31 July 2007.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of SENDOSA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 129287, incorporated pursuant to a deed of the notary Martine Schaeffer on 4 June 2007 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of the shares of the Company from their current amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) down to one Euro (EUR 1) and to increase the number of shares of the Company from one hundred (100) to twelve thousand five hundred (12,500).

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each, will be held by the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 6 of incorporation of the Company is amended and shall now be read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as sole manager of the Company, with immediate effect.

The general meeting of shareholders further resolves to grant full discharge to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. for the exercise of his mandate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that there shall be two classes of managers: «Class A Manager» and «Class B Manager» and that the Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

Fifth resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 12 of incorporation of the Company is amended and shall now be read as follows:

« **Art. 12.** The company is administered by at least two managers, who need not to be shareholders. There shall be two classes of managers: «Class A Manager» and «Class B Manager». There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.»

111466

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time:

A Managers:

- Mrs. Beatriz Kanitz Meldrum, born on February 8th, 1971 in Rio de Janeiro, with professional address at Second Floor, 4 Albemarle Street London W1S 4GA, United Kingdom; and
- Mr. Maurice Wyatt, born on November 7th, 1968 Baltimore, United States of America with professional address at Second Floor, 4 Albemarle Street London W1S 4GA, United Kingdom.

B Managers:

- Mr. Antonius (Ton) Zwart, born on Mai 29th, 1966 in Rotterdam (The Netherlands), with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and
- Mr. Jacques de Patoul, born on January 10th, 1980 in Luxembourg, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The general meeting declares that further to the above resolutions, the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

A Managers:

- Mrs. Beatriz Kanitz Meldrum
- Mr. Maurice Wyatt

B Managers:

- Mr. Jacques de Patoul
- Mr. Antonuis (Ton) Zwart

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

STARK MASTER FUND Ltd., une limited company constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.,

ici représentée par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Francis (USA), le 31 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de SENDOSA S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129287, constituée par un acte du notaire Martine Schaeffer du 4 juin 2007 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel de cent vingt-cinq euro (EUR 125) à un euro (EUR 1) et d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société de cent (100) à douze mille cinq cent (12.500).

Les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune seront détenues par STARK MASTER FUND Ltd., une limited company constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et devra dorénavant être lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son poste de gérant unique de la Société, avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. pour l'exercice de son mandat de gérant de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide qu'il y aura deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B» et que la Société ne sera engagée en toutes circonstances que par la signature conjointe d'au moins un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 12 des statuts de la Société est modifié et devra dorénavant être lu comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par au minimum deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature conjointe d'au moins un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

A Managers:

- Mrs. Beatriz Kanitz Meldrum, né le 8 février 1971 à Rio de Janeiro, avec résidence professionnelle au Second Floor, 4 Albemarle Street London W1S 4GA, Royaume-Uni; et
- Mr. Maurice Wyatt, né le 7 Novembre 1968 à Baltimore (États-Unis d'Amérique), avec résidence professionnelle au Second Floor, 4 Albemarle Street London W1S 4GA, United Kingdom.

B Managers:

- Mr. Antonius (Ton) Zwart, né le 29 mai 1966 à Rotterdam (Pays-Bas), avec résidence professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et
- Mr. Jacques de Patoul, né le 10 Janvier 1980 au Luxembourg, avec résidence professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Consécutivement à cette résolution, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants A:

- Mme Beatriz Kanitz Meldrum
- Mr Maurice Wyatt

Gérants B:

- Mr. Jacques de Patoul
- Mr. Antonuis (Ton) Zwart

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cent Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Toute action judiciaire relative à des contestations portant sur ce document sera de la compétence exclusive des tribunaux du grand-duché de Luxembourg.

Signé: P.-Y. Genot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007. Relation: LAC/2007/22020. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111320/211/218.

(070127952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

CSAM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7312 Mullendorf, 37, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 105.580.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CSAM LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Steinsel, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.580, constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification des pouvoirs de représentation de la société et modification de l'article 14 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«Vis à vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'Administrateur-Délégué, soit par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué.»

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante.

«Vis à vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'Administrateur-Délégué, soit par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 75, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111301/211/48.

(070127872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Patron Royal Prague S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.918.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111327/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05802. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Polite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.771.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111326/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05798. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Airedale Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.946.

In the year two thousand and seven, on the first day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AIREDALE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Trade and Companies Register (RCS) of Luxembourg under the number B 124.961,

represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 1st, 2007,

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That AIREDALE HOLDINGS S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name AIREDALE REAL ESTATE S.à r.l., having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Trade and Companies Register (RCS) of Luxembourg under number B 124.946 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 29, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 876 on May 14, 2007;

II. That the agenda for the meeting is as follows:

1. Creation of preferred shares of the Company with the rights and obligations as set out by the law of August 10, 1915 relating to commercial companies and by the articles of association of the Company (the Articles) to be amended under item 4 of the agenda;

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by an amount of sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-), so as to bring the share capital of the Company to seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-), by way of the creation and issue of (i) two thousand one hundred (2,100) ordinary shares of the Company, and (ii) four hundred (400) preferred shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, in consideration for a payment in cash;

3. Subscription to the increase specified under item 2. above, and payment of the consideration for the capital increase;

4. Amendment of article 5.1 of the Articles;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

III. That the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create preferred shares, with the rights and obligations as set out by the law of August 10, 1915 relating to commercial companies and by the Articles, as amended pursuant the present resolutions.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by fifty hundred (500) ordinary shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by an amount of sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) so as to bring the share capital of the Company to seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-), by way of the creation and issue of (i)

two thousand one hundred (2,100) ordinary shares of the Company, and (ii) four hundred (400) preferred shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, in consideration for a payment in cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe for:

(i) two thousand one hundred (2,100) ordinary shares of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and

(ii) four hundred (400) preferred shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a payment in cash.

The newly issued ordinary shares and preferred shares of the Company have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«The corporate capital is set at seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) represented by (i) two thousand six hundred (2,600) ordinary shares and (ii) four hundred (400) preferred shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Ordinary shares shall have the rights and obligations as set out by the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, and by the articles of association.

The preferred shares shall be entitled to receive with respect to each financial year out of any financial profits and reserves of the Company legally available for distribution, prior to and in preference of any dividend declaration or payment in respect of the ordinary shares, a cumulative dividend amounting to 5% of the nominal value of each preferred share. The preferred shares will not have a right to any further distributions, the remainder of the distributable profits and reserves and liquidation proceeds being entirely allocated to the ordinary shares except for purposes of reimbursing the nominal value of the preferred shares.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 2,200.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AIREDALE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.961,

représentée par Régis Galiotto, juriste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AIREDALE HOLDINGS S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois AIREDALE REAL ESTATE S.à r.l., ayant son siège social au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïen-

cerie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.946 (la Société), constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 876 du 14 mai 2007;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de parts sociales privilégiées de la Société ayant les mêmes droits et obligations établis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les statuts de la Société (les Statuts) tels qu'ils seront modifiés sous le point 4 de l'ordre du jour;

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, par l'apport d'un montant de soixante-deux mille cinq cent Euro (EUR 62.500,-), afin de porter le capital social de la Société à soixante-quinze mille Euro (EUR 75.000,-), par la création et l'émission de (i) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de la Société et de (ii) quatre cents (400) parts sociales privilégiées de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un paiement en numéraire;

3. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 2 et paiement de la contrepartie pour l'augmentation du capital;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts;

5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales privilégiées, avec les droits et les obligations tels que définis dans la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les Statuts, tels que modifiés par les présentes résolutions.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, par l'apport d'un montant de soixante-deux mille cinq cent Euro (EUR 62.500,-), afin de porter le capital social de la Société à soixante-quinze mille Euro (EUR 75.000,-), par la création et l'émission de (i) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de la Société et de (ii) quatre cents (400) parts sociales privilégiées de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un paiement en numéraire.

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire:

(i) Deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, et

(ii) Quatre cents (400) parts sociales privilégiées de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune,

et les libérer entièrement par un paiement en numéraire.

Les parts sociales privilégiées et les parts sociales ordinaires de la Société nouvellement émises ont été intégralement libérées par un paiement en numéraire de soixante-deux mille cinq cents euro (EUR 62.500,-) de telle sorte que cette somme est désormais à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euro (EUR 75.000,-) divisé en (i) deux mille six cents (2.600) parts sociales ordinaires et (ii) quatre cents (400) parts sociales privilégiées, avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les parts sociales privilégiées auront le droit de recevoir, chaque exercice, en relation avec les profits financiers et les réserves de la Société légalement disponibles, avant et par préférence à toute déclaration ou paiement de dividendes en relation avec les parts sociales ordinaires, un dividende cumulatif correspondant à un montant de 5% de la valeur nominale de chaque part sociale privilégiée. Les parts sociales privilégiées n'ont pas de droit à d'autres distributions, aux surplus de profits et de réserves ou boni de liquidation sauf en vue du remboursement de la valeur nominale des parts sociales privilégiées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ 2.200,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant du comparant, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, Relation: LAC/2007/21299. — Reçu 625 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111328/211/179.

(070127954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

St Germain Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 58.725.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007111335/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05392. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

O.B.B. Oxford S.A., Société Anonyme,

(anc. Europarc Kerpen F1-F4 S.A.).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.731.

In the year two thousand seven, on the fifteenth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the «Meeting») of EUROPARC KERPEN F1-F4 S.A. (the «Company»), a «société anonyme», having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

incorporated by deed of the undersigned notary, on 18 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2256 of 2 December 2006, and

entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under number 120 731.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr Ole Sørensen, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Giovanna Carles, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- 1) To change the name of the Company into O.B.B. OXFORD S.A.
- 2) To amend Article 1st of the Articles of Incorporation in order to reflect such change of name.

II.- The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the Meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire issued share capital of the Company, are represented at the Meeting.

IV.- The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this meeting.

The Extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to change the Company's name from EUROPARC KERPEN F1-F4 S.A. into O.B.B. OXFORD S.A.

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's corporate name, the Extraordinary General Meeting resolved to amend the first article of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 1.** There exists hereafter a joint stock company («société anonyme») under the name O.B.B. OXFORD S.A.». There being no further item on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société EUROPARC KERPEN F1-F4 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

constituée par acte du notaire soussigné, en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2256 du 2 décembre 2006,

et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 120 731.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Ole Sørensen, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Giovanna Carles, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale en O.B.B. OXFORD S.A.
- 2) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société, afin de refléter ce changement de nom.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentant la totalité du capital de la Société sont représentées à l'Assemblée.

IV.- L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour dont tous les actionnaires présents ou représentés ont été informés en bonne et due forme avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des déclarations faites par la présidente et après avoir considéré tous les points de l'ordre du jour, adopte ensuite chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer la dénomination sociale de la Société de EUROPARC KERPEN F1-F4 S.A. en celle de O.B.B. OXFORD S.A.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de la dénomination sociale, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 1^{er} des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination O.B.B. OXFORD S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Sørensen, U. Häll-Lundgren, G. Carles, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2007, Relation: EAC/2007/6819. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007111342/239/99.

(070127682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pimiento Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 84.783.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007111338/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05423. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

New Bati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.825.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111348/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03486. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Viva Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.300.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.255.

Les comptes annuels pour la période du 28 septembre 2005 (date de constitution) au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111283/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06109. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Immoparis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 85.940.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111363/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05170. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Protrust International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 65.542.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111365/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05100. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Altair Servizi Informatici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.845.

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Lecuit Gérard, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALTAIR SERVIZI INFORMATICI S.A., (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 17 juillet 2007, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés est en cours, et dont les statuts ont été modifiés une seule fois par acte reçu ce jour par le notaire instrumentant.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, déjà nommée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'assemblée a pour

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la faculté d'émettre des titres convertibles en actions.
- 2) Détermination des droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propiétaire des actions émises par la Société.
- 3) Ajout d'une clause de préemption.
- 4) Déplacement de la clause relative aux obligations de l'article 5 à l'article 10, dernier paragraphe.
- 5) Modification des statuts pour les adapter aux changements décidés. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la faculté d'émettre des titres convertibles en actions, et, à cette fin, de modifier les paragraphes 6 et suivants de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Capital social.

Art. 5. § 6 et suivants. En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 17 juillet 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions tout en réservant aux actionnaires antérieurs leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de déterminer les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propiétaire sur les actions émises par la Société.

A cet effet, il est créé un article 5 bis dans les statuts, ayant la teneur suivante:

« **Art. 5 bis. Nature des actions.** Les droits portant sur chaque action représentative du capital social souscrit de la Société peuvent être exercés soit en pleine propriété, soit d'une part en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier», et d'autre part en nue-propiété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiétaire».

Entre vifs, la consolidation n'entraînera l'extinction de l'usufruit que sur décision de l'usufruitier.

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits de vote à toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sans aucune exception et quelque soit le contenu de l'ordre du jour,

- droit aux dividendes,

- droit à toutes sommes distribuables en cours d'existence de la Société ou lors de la répartition du produit de liquidation, extension de plein droit du droit d'usufruit aux actions nouvelles émises à titre onéreux ou à titre gratuit.

Le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises en cas d'augmentation de capital est attaché à la qualité de nu-propiétaire.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un droit de préemption portant sur les actions émises par la Société.

A cet effet, il est créé un article 5 ter dans les statuts, ayant la teneur suivante:

« **Art. 5. ter. Droit de préemption.** Toutes cessions ou transmissions d'actions à l'exception des transferts d'actions à des descendants ou conjoints pour quelque cause que ce soit, sont soumises à un droit de préemption dans les conditions

suivantes, auxquelles il peut être dérogé par des conventions sous seing privé, à la condition toutefois que tous les actionnaires aient donné leur accord à ces conventions.

Les actions à céder ou à transférer doivent être offertes par le cédant aux autres actionnaires.

Cette offre qui devra mentionner le nom de l'acquéreur proposé, le prix offert, ainsi que les termes et conditions de paiement, sera transmise à chaque actionnaire par lettre recommandée, et communiquée pour information au conseil d'administration.

Dans les trente jours qui suivent cet avis, tout actionnaire a le droit de se rendre acquéreur de la totalité ou d'une partie des actions mises en vente. Si plusieurs actionnaires veulent user du droit de préemption, ce droit sera exercé dans la proportion du nombre d'actions possédées par chacun d'eux. L'exercice du droit de préemption sera communiqué par écrit au conseil d'administration à la diligence de l'actionnaire acquéreur.

Le prix devra être réglé dans les deux mois, à moins que des délais plus longs soient prévus dans l'offre.

Si l'offre n'est pas acceptée ou si elle n'est acceptée que pour partie des actions, les actions peuvent être vendues mais seulement à la tierce partie et aux termes et conditions telles qu'indiquées dans l'offre.

La société ne reconnaîtra pas comme actionnaire une personne détenant des actions de la société qui n'auraient pas été acquises ou ne seraient pas détenues en conformité avec les dispositions précédentes.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de déplacer la clause relative aux obligations, en la supprimant à l'article 5 pour la placer à l'article 10, dernier paragraphe, sans plus de mention de convertibilité.

« **Art. 10. dernier paragraphe.** Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of July.

before Maître Lecuit Gérard, public notary, residing in Luxembourg, in remplacement of Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the minutes of the deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ALTAIR SERVIZI INFORMATICI S.A., a société anonyme, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated by deed dated on 17 July, 2007, of which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, is in progress, and whose articles of incorporation have been once amended by deed enacted today by the undersigned notary.

The meeting is presided by Mr Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Vania Baravini, employee in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Vania Baravini, already named.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 250,000 (two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Removal of convertible securities issue possibility.
- 2) Determination of respective rights of usufructuary and owner without usufruct of the shares issued by the Company.
- 3) Introduction of a pre-emptive right.
- 4) Moving of the clause relating to the bonds from article 5 to article 10, last paragraph.
- 5) Modification of the articles of association to adapt them to the new capital amount and other amendments to be decided.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to remove in the bylaws the possibility to issue convertible securities and to amend paragraph 6 and following of article 5, as follows:

«**Art. 5. § 6 and following.** Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 17 July, 2012, to increase in one or several time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.»

Second resolution

The meeting decides to determine as follows the respective rights of usufructuary and owner without usufruct of the shares issued by the Company.

To this end, a new article 5bis is created with the following wording:

« **Art. 5 bis. Nature of the shares.** The rights attached to each shares represented a part of the subscribed share capital may be exercised either in full property, or on the one hand in usufruct by a shareholder named «usufructuary» and in the other hand in ownership without usufruct by another shareholder, named «owner without usufruct».

Inter vivos, the consolidation (merging of both qualities) will not cause the end of usufruct without usufructuary approval.

The rights relating to the person as usufructuary and conferred by each share are determined as follows:

- voting rights at all ordinary and extraordinary general meetings of shareholders, without any exception, and whatever item of the agenda;
- right to the dividends;
- right to any distributable sums during the life of the Company or at the sharing out of the liquidation's products;
- automatic extension of the right of usufruct to the new shares issued freely or against payment.

The preferential right to subscribe to new shares issued in case of capital increase is granted to the owner without usufruct.»

Third resolution

The meeting decides to introduce a pre-emptive right and, to this end, to create a new article 5ter, to read as follows:

«Any transfer of shares, excepted to descendants, husband or spouse, for any reason, are submitted to a pre-emption right pursuant to the following conditions, to which it can be derogated by agreements under private seal, however only if all shareholders agreed to such conventions.

Shares to be transferred have to be offered first by the transferor to the other shareholders.

This offer will mention the name of the proposed transferee, the price proposed, together with the terms and conditions of payment, will be passed on to all the shareholders by way of registered letters and communicated to the board of directors for its information.

Within the thirty days following this notice, any shareholder has the right to buy all the shares proposed for transfer or only a part of them. If several shareholders intend to use their pre-emptive right, this right will be exercised proportionately to the number of shares held by each of them. The exercise of the pre-emption right will be passed on in writing to the board of directors by care of the transferee shareholder.

The price has to be paid within the two months, on condition of longer delay in the offer.

If the offer is not accepted of only for a part of the shares, the shares may be sale and transferred but only to the third party et pursuant to the terms and conditions as indicated in the offer.

The company will not consider as shareholder a person owning or holding company's shares not acquired or transferred in accordance with the here-above provisions.»

Fourth resolution

The meeting decides to move the clause relating to the bonds from article 5 to article 10, last paragraph, to read as follows:

« **Art. 10. last paragraph.** Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary bonds, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest,

conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof. A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Signé: R. Tonelli, V. Baravini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21455. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007111406/208/198.

(070127873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.112.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 126.038.

In the year two thousand and seven, on the third of September

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

GRAINGER EUROPEAN HEALTHCARE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 126.092,

here represented by Mr. Régis Galiotto, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy established on August 31st, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary public to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of GRAINGER EUROPEAN HEALTHCARE (No.1) S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 126.038 incorporated by a deed of the undersigned notary public, dated March 26th, 2007, published in the Mémorial C, N ° 1079, page 51770, Recueil Spécial des Sociétés et Association on June 6th, 2007 and which articles of association have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to two million one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 2,112,500) by creation and issuance of eighty four thousand (84,000) new shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each, and an aggregate par value amounting to two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000), having the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be fully paid up in par value together with a share premium of two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000).

*Second resolution**Intervention - Subscription - Payment*

GRAINGER EUROPEAN HEALTHCARE HOLDINGS S.à r.l., aforementioned, through its proxyholder, declared to subscribe to eighty four thousand (84,000) newly issued shares of the Company with a par value of twenty five Euro (EUR 25) and fully pay them up in the amount of two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000) together with the share premium of two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000) by contribution in cash, so that the total amount of four million two hundred thousand Euro (EUR 4,200,000) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

Pursuant to the above increase of share capital, Article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at two million one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 2,112,500) represented by eighty-four thousand five hundred (84,500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each, entirely paid in.»

Costs & Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately 45,500.- Euros.

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary public who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the undersigned notary public by his last and first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois septembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRAINGER EUROPEAN HEALTHCARE HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 126.092 (la «Société»)

ici représentée par M. Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GRAINGER EUROPEAN HEALTHCARE (No.1) S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 126.038 constituée par acte notarié, en date du 26 mars 2007, publié au Mémorial C, N ° 1079, page 51770, Recueil Spécial des Sociétés et Association le 6 juin 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cent mille Euro (EUR 2.100.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) à deux millions cent douze mille cinq cent Euro (EUR 2.112.500) par la création et l'émission de quatre-vingt quatre mille (84.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune, et d'une valeur nominale totale de deux millions

cent mille Euro (EUR 2.100.000), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, lesquelles parts sociales devant être libérées intégralement, à émettre avec une prime d'émission de deux millions cent mille Euro (EUR 2.100.000).

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

GRAINGER EUROPEAN HEALTHCARE HOLDINGS S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux quatre-vingt quatre mille (84.000) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale unitaire de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement au montant de deux millions cent mille Euro (EUR 2.100.000) avec la prime d'émission de deux millions cent mille Euro (EUR 2.100.000) par apport en espèces de sorte que le montant total de quatre millions deux cent mille Euro (EUR 4.200.000) est à la disposition de la société comme l'atteste expressément le notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6** Le capital social est fixé à deux millions cent douze mille cinq cent Euro (EUR 2.112.500) représenté par quatre-vingt quatre mille cinq cent (84.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune, entièrement libérées.»

Frais & dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 45.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25086. — Reçu 42.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111407/211/125.

(070127878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Averalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111384/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06091. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

LBC Goodwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.294.975,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.801.

In the year two thousand and seven, on the fourth of September.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Here appears:

LBP LUXCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.195.

Here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on August 31, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of LBC GOODWATER HOLDINGS S.à r.l. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 124.801, incorporated by a deed of the undersigned notary of February 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 800, of May 7, 2007.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of three million two hundred eighty-two thousand four hundred seventy-five Euro (€ 3,282,475.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to three million two hundred ninety-four thousand nine hundred seventy-five Euro (€ 3,294,975.-) by the creation and issuance of one hundred thirty-one thousand two hundred ninety-nine (131,299) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all vested with the same rights (the «New Shares»).

Subscription - Payment

LBP LUXCO S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for the one hundred thirty one thousand two hundred ninety-nine (131,299) New Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount of three million two hundred eighty-two thousand four hundred seventy-five Euro (€ 3,282,475.-) by contribution in kind in the amount of three million two hundred eighty-two thousand four hundred and ninety Euro and fifty Euro cents (€ 3,282,490.50), consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by LBP LUXCO S.à r.l., prenamed, towards the Company, by virtue of several draw downs made under a loan facility agreement (the «Loan Facility») executed on February 5, 2007, between LBP LUXCO S.à r.l., prenamed, and the Company, whereby LBP LUXCO S.à r.l. prenamed, granted a loan facility up to fifty million Euro (€ 50,000,000.-) to the Company.

Proof of the existence and value of such contribution has been given to the undersigned Notary by a copy of the Loan Facility and related notices.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed three million two hundred ninety-four thousand nine hundred seventy-five Euro (€ 3,294,975.-) represented by one hundred thirty-one thousand seven hundred ninety-nine shares (131,799) of twenty-five Euro (€ 25.-) each».

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution in the amount of fifteen Euro and fifty cents (€ 15.50) to the Company's legal reserve.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately thirty-five thousand Euro (€ 35,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBP LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heiehoff, L-1736 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.195.

Ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination LBC GOODWATER HOLDINGS S.à r.l. (La «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.801, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 800, du 7 mai 2007.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 3.282.475,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 3.294.975,-) par la création et l'émission de cent trente et une mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (131.299) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, toutes vêtues des mêmes droits (les «Nouvelles Parts»).

Souscription - Libération

LBP LUXCO S.à r.l., précité, déclare souscrire aux cent trente et une mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (131.299) Nouvelles Parts d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 3.282.475,-) par apport en nature d'un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cents quatre-vingt-dix Euros et cinquante cents (€ 3.282.490,50), consistant en la conversion d'une partie du même montant d'une créance détenue par LBP LUXCO S.à r.l., prénommé, à l'encontre de la Société, en vertu de tirages effectués sur un contrat de prêt signé le 5 février 2007 entre LBP LUXCO S.à r.l., précité, et la Société, en vertu duquel LBP LUXCO S.à r.l., précité, à autorisé l'octroi d'un prêt jusqu'à cinquante million d'Euros (€ 50.000.000,-) (le «Contrat de Prêt»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat de Prêt et des notices y relatives.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 3.294.975,-) représenté par cent trente et une mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (131.799) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de quinze Euros et cinquante cents (€ 15,50) à la réserve légale de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille Euros (€ 35.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25475. — Reçu 32.824,91 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111408/211/119.

(070127880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

**TRUVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. World Directories S.à r.l.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.542.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the partners of the company WORLD DIRECTORIES S.à r.l., having its registered office at L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 104 542, hereafter referred to as the «Company», constituted by a deed executed by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg, on 26 November 2004, published in the official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 24 February 2005 under the number 168, page 8.021.

The extraordinary general meeting is opened Mr. Jérôme Chabannet, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairman, and appointing Mr Hubert Janssen, lawyer, residing professionally in Luxembourg as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the Company's share capital of EUR 1,000,000.- (one million Euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1) Modification of the name of the Company in TRUVO LUXEMBOURG S.à r.l.

2) Subsequent modification of Article 1 of the articles of association of the Company as follows:

«There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of TRUVO LUXEMBOURG S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration»

3) Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the Chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to modify the name of the Company in TRUVO LUXEMBOURG S.à r.l.

Second resolution

The shareholders' meeting resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution and to give it the following wording:

«There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of TRUVO LUXEMBOURG S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration»

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société WORLD DIRECTORIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et des Sociétés de Luxembourg Section B numéro 104 542, ci-après la «Société», constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Luxembourg, le 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 24 février 2005 sous le numéro 168, page 8.021.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte par M. Jérôme Chabannet, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président, et désignant Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire représentant les actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Concernant la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital souscrit de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation au préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du nom de la Société en TRUVO LUXEMBOURG S.à r.l.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

«Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TRUVO LUXEMBOURG S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que les présents statuts.

La société est constituée pour une durée illimitée.»

3) Divers.

Première résolution

L'assemblée des associés décide de modifier le nom de la Société en TRUVO LUXEMBOURG S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, et de lui donner la teneur suivante:

«Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TRUVO LUXEMBOURG S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que les présents statuts.

La société est constituée pour une durée illimitée.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Chabannet, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007. Relation: LAC/2007/24885. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111371/211/105.

(070127893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Le Coiffeur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 66.030.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111381/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06094. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

J.E.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 89.111.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111382/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05938. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

**Hydrogen S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Europa Hydrogen S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.226.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FLABBY LTD., a company organized and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Kolokotroni & Chrysorogiatisis, 3032 Limassol, Cyprus and registered under number HE 194595,

here represented by Mr Eric Biren, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder and owner of all the five hundred (500) shares representing the entirety of the share capital of EUROPA HYDROGEN S.à r.l., a limited liability company organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.226, incorporated on February 9, 2006 pur-

suant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 911 of May 10, 2006 (hereinafter the «Company»).

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to acknowledge and accept the resignation of Mr Peter Cluff and of Mr Vincent Goy as Managers of the Company, with effect as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the denomination of the Company into HYDROGEN S.à r.l. and consequently resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 2. Denomination.** The Company will exist under the denomination of HYDROGEN S.à r.l.»

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 13. Management.** The Company is managed by a board of managers composed of at least two (2) managers, who need not be shareholders.

There shall be two (2) classes of managers: the class A managers (collectively the «A Managers» and, individually, an «A Manager») and the class B managers (collectively the «B Managers» and, individually, a «B Manager»).

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The A Managers and the B Managers are appointed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder.

The number of managers and the term of their office are fixed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder. They may be dismissed freely at any time by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder.

The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least the majority of the members of the board of managers are present or represented at the meeting of the board of managers and (ii) at least one (1) manager of each class is present or represented at the meeting of the board of managers.

Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if (i) a majority of the managers present or represented vote in favour of the resolution and (ii) at least one (1) manager of each class votes in favour of the resolution.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.»

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 14 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 14. Powers.** The managers have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A Manager and one B Manager, or by the single signature of any special attorney appointed either by one A Manager and one B Manager or by the board of managers.»

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to set the number of managers of the Company at three (3), of whom two (2) shall be A Managers, and one (1) shall be a B Manager.

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to convert the mandate as manager of the Company of Mr Eric Biren into a mandate as B Manager, and thus to appoint him as B Manager of the Company as from the date of the present deed and for a period ending on the day the general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder shall resolve upon the approval of the annual accounts as of December 31, 2010.

The sole shareholder further resolved to appoint as A Managers of the Company as from the date of the present deed and for a period ending on the day the general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder shall resolve upon the approval of the annual accounts as of December 31, 2010:

- Ms Monika Mattová, professionally residing at Zvonárska 8, 040 01 Košice, Slovak Republic; and
- Mr Martin Saloka, professionally residing at Zvonárska 8, 040 01 Košice, Slovak Republic.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FLABBY LTD., une société de droit chypriote dont le siège social est sis à Kolokotroni & Chrysorogiatisis, 3032 Limassol, Chypre et enregistrée sous le numéro HE 194595,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique et propriétaire de toutes les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de EUROPA HYDROGEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.226, constituée le 9 février 2006 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 911 du 10 mai 2006 (ci-après la «Société»).

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate et accepte la démission de Monsieur Peter Cluff et de Monsieur Vincent Goy de leurs fonctions de Gérants de la Société, avec effet à la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en HYDROGEN S.à r.l. et, par conséquent, décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de HYDROGEN S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Il y aura deux (2) classes de gérants: les gérants de classe A (collectivement les «Gérants A» et, individuellement, un «Gérant A») et les gérants de classe B (collectivement les «Gérants B» et, individuellement, un «Gérant B»).

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Les Gérants A et les Gérants B sont nommés par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique.

Le nombre de gérants et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique. Ils sont librement révocables à tout moment par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique.

Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner, à la majorité des gérants présents à la réunion, un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de la réunion.

Un avis de convocation écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) la majorité au moins des membres du conseil de gérance est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et (ii) au moins un (1) gérant de chaque classe est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

Les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement adoptées si (i) une majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la résolution et (ii) au moins un (1) gérant de chaque classe vote en faveur de la résolution.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent aussi correcte et valable que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue; une telle décision peut être documentée par un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou par la signature individuelle de tout mandataire spécial nommé soit par un Gérant A et un Gérant B, soit par le conseil de gérance.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants de la Société à trois (3), dont deux (2) seront des Gérants A, et un (1) sera un Gérant B.

Sixième résolution

L'associé unique décide de convertir le mandat de gérant de la Société de Monsieur Eric Biren en un mandat de Gérant B et, par conséquent, de le nommer comme Gérant B de la Société avec effet à partir de la date du présent acte et pour une période prenant fin le jour où l'assemblée générale des associés ou, selon le cas, l'associé unique statuera sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.

L'associé unique décide aussi de nommer comme Gérants A, avec effet à partir de la date du présent acte et pour une période prenant fin le jour où l'assemblée générale des associés ou, selon le cas, l'associé unique statuera sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Madame Monika Mattová, avec adresse professionnelle au 8 Zvonárska, 040 01 Košice, République Slovaque; et
- Monsieur Martin Saloka, avec adresse professionnelle au 8 Zvonárska, 040 01 Košice, République Slovaque.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et, après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2007, Relation: EAC/2007/6703. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007111420/239/212.

(070127697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

LBC Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.653.

In the year two thousand and seven, on the seventh of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LBC HOLDINGS S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register, under the number B 112.653 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 8 December 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations of 9 March 2006, number 500. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Mr. Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr. Oscar-Heinrich Berning, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Rodolphe Mouton, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 7 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 7.** All Class A Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Class A Shares shall be redeemable, at any time after issuance of Class B Shares representing at least the minimum share capital required for the Company, upon express request of the holders of Class A Shares in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the articles of incorporation.

Upon receiving an express request of the holders of Class A Shares, the Company shall redeem any or all Class A Shares as long as the Manager considers this to be in the best interest of the Company. The Manager shall determine the terms and conditions of such redemptions within the limits set forth by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and these articles of incorporation. Except as otherwise provided, Class A Shares will be redeemed on a pro-rata basis among holders of Class A Shares. Such redemptions shall be made only by using sums available

for distribution in accordance with articles 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or the proceed of a new issue of shares made with the view to carry out such redemptions. Such redemptions shall however be refused when on closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are, or following such redemptions would become, lower than the amount of the subscribed capital of the Company plus the reserve which may not be distributed under law or by virtue of these articles of incorporation.

The redemption price shall be the par value of such Class A Shares at the time of their issuance.

The redemption price shall be paid in cash or, subject to the approval of the relevant shareholder(s), in kind.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the Manager provided that share certificates if any, and the transfer documents have been received by the Company.

To the extent Class A Shares redeemed by the Company remain in existence, they shall not have any voting rights or any right to participate in dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

An amount equal to the par value of all the shares redeemed must be included in a reserve, which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital. The reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.»

2. Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 18.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

After payment of all the liabilities of the Company, the holders of Class A Shares and the holder of the Management Share will be entitled to receive an amount corresponding to the par value of the shares held by them in the Company. Following this payment to the holders of Class A Shares and to the holder of the Management Share, the remaining assets of the Company will be distributed among the holders of Class B Shares proportionally to the number of shares of the Company held by them.»

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 7.** All Class A Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Class A Shares shall be redeemable, at any time after issuance of Class B Shares representing at least the minimum share capital required for the Company, upon express request of the holders of Class A Shares in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the articles of incorporation.

Upon receiving an express request of the holders of Class A Shares, the Company shall redeem any or all Class A Shares as long as the Manager considers this to be in the best interest of the Company. The Manager shall determine the terms and conditions of such redemptions within the limits set forth by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and these articles of incorporation. Except as otherwise provided, Class A Shares will be redeemed on a pro-rata basis among holders of Class A Shares. Such redemptions shall be made only by using sums available for distribution in accordance with articles 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or the proceed of a new issue of shares made with the view to carry out such redemptions. Such redemptions shall however be refused when on closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are, or following such redemptions would become, lower than the amount of the subscribed capital of the Company plus the reserve which may not be distributed under law or by virtue of these articles of incorporation.

The redemption price shall be the par value of such Class A Shares at the time of their issuance.

The redemption price shall be paid in cash or, subject to the approval of the relevant shareholder(s), in kind.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the Manager provided that share certificates if any, and the transfer documents have been received by the Company.

To the extent Class A Shares redeemed by the Company remain in existence, they shall not have any voting rights or any right to participate in dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

An amount equal to the par value of all the shares redeemed must be included in a reserve, which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital. The reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.»

Second resolution

The general meeting decides to amend article 18 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 18.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

After payment of all the liabilities of the Company, the holders of Class A Shares and the holder of the Management Share will be entitled to receive an amount corresponding to the par value of the shares held by them in the Company. Following this payment to the holders of Class A Shares and to the holder of the Management Share, the remaining assets of the Company will be distributed among the holders of Class B Shares proportionally to the number of shares of the Company held by them.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LBC HOLDINGS S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.653 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 mars 2006, numéro 500. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Oscar-Heinrich Berning, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 7 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Toutes les Actions de Classe A émises par la Société sont rachetables. Les Actions de Classe A souscrites et libérées seront rachetables, à tout moment après l'émission d'Actions de Classe B représentant au moins le capital social minimum requis pour la Société, sur demande expresse des détenteurs d'Actions de Classe A conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et aux présents statuts.

Sur demande expresse des détenteurs d'Actions de Classe A, la Société rachètera en tout ou partie les Actions de Classe A pourvu que le Gérant considère qu'il en est du meilleur intérêt de la Société. Le Gérant déterminera les termes et conditions de tels rachats dans les limites déterminées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les présents statuts. Sauf disposition contraire, les Actions de Classe A seront rachetables au prorata parmi les détenteurs d'Actions de Classe A. Ces rachats ne pourront être effectués qu'à l'aide de sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou du produit d'une nouvelle émission d'actions effectuées en vue de ces rachats. Ils devront cependant être refusés lorsqu'à la date de clôture du dernier exercice comptable, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait à la suite de ces rachats, inférieurs au montant du capital souscrit augmenté des réserves ne pouvant être distribuées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et aux présents statuts.

Le prix de rachat correspondra à la valeur nominale des Actions de Classe A au moment de leur émission.

Le prix de rachat doit être payé en espèces ou, sous réserve de l'accord (du) des actionnaire(s) concerné(s), en nature.

Le prix de rachat par action doit être payé dans un délai déterminé par le Gérant à condition que les éventuels certificats d'action le cas échéant, et les documents de transfert aient été reçus par la Société.

Dans la mesure où les Actions de Classe A rachetées par la Société continuent d'exister, elles ne disposent d'aucun droit de vote, ni d'aucun droit de participation aux dividendes déclarés par la Société ou à toute distribution versée suite à la liquidation de la Société.

Un montant égal à la valeur nominale de l'ensemble des actions rachetées doit être inclus dans une réserve non distribuable aux actionnaires sauf en cas d'une réduction du capital souscrit. La réserve ne peut être utilisée qu'afin d'augmenter le capital souscrit par capitalisation des réserves.»

2. Modification de l'article 18 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes de la Société, les détenteurs d'Actions de Classe A et le détenteur de l'Action de Commandité auront le droit de percevoir un montant correspondant à la valeur nominale des actions qu'ils détiennent dans la Société. Suite à ce paiement aux détenteurs d'Actions de Classe A et au détenteur de l'Action de Commandité, les actifs restants de la Société seront distribués entre les détenteurs d'Actions de Classe B proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Toutes les Actions de Classe A émises par la Société sont rachetables. Les Actions de Classe A souscrites et libérées seront rachetables, à tout moment après l'émission d'Actions de Classe B représentant au moins le capital social minimum requis pour la Société, sur demande expresse des détenteurs d'Actions de Classe A conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et aux présents statuts.

Sur demande expresse des détenteurs d'Actions de Classe A, la Société rachètera en tout ou partie les Actions de Classe A pourvu que le Gérant considère qu'il en est du meilleur intérêt de la Société. Le Gérant déterminera les termes et conditions de tels rachats dans les limites déterminées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les présents statuts. Sauf disposition contraire, les Actions de Classe A seront rachetables au prorata parmi les détenteurs d'Actions de Classe A. Ces rachats ne pourront être effectués qu'à l'aide de sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou du produit d'une nouvelle émission d'actions effectuées en vue de ces rachats. Ils devront cependant être refusés lorsqu'à la date de clôture du dernier exercice comptable, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait à la suite de ces rachats, inférieurs au montant du capital souscrit augmenté des réserves ne pouvant être distribuées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et aux présents statuts.

Le prix de rachat correspondra à la valeur nominale des Actions de Classe A au moment de leur émission.

Le prix de rachat doit être payé en espèces ou, sous réserve de l'accord (du)des actionnaire(s) concerné(s), en nature.

Le prix de rachat par action doit être payé dans un délai déterminé par le Gérant à condition que les éventuels certificats d'action le cas échéant, et les documents de transfert aient été reçus par la Société.

Dans la mesure où les Actions de Classe A rachetées par la Société continuent d'exister, elles ne disposent d'aucun droit de vote, ni d'aucun droit de participation aux dividendes déclarés par la Société ou à toute distribution versée suite à la liquidation de la Société.

Un montant égal à la valeur nominale de l'ensemble des actions rachetées doit être inclus dans une réserve non distribuable aux actionnaires sauf en cas d'une réduction du capital souscrit. La réserve ne peut être utilisée qu'afin d'augmenter le capital souscrit par capitalisation des réserves.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes de la Société, les détenteurs d'Actions de Classe A et le détenteur de l'Action de Commandité auront le droit de percevoir un montant correspondant à la valeur nominale des actions qu'ils détiennent dans la Société. Suite à ce paiement aux détenteurs d'Actions de Classe A et au détenteur de l'Action de Commandité, les actifs restants de la Société seront distribués entre les détenteurs d'Actions de Classe B proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, O. H. Berning, R. Mouton, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007. Relation: EAC/2007/6306. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007111440/239/220.

(070127674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Orient-Express Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.625.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.989.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007111369/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06324. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Worldwide Communication Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 20, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 68.298.

L'an deux mille sept, le premier août.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

WORLDWIDE MARKETING HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à L-1278 Luxembourg, 2, rue Tony Bourg,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Madame Caria Alves Silva, assistante de direction générale, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Jean-Luc Atayi, employé privé, demeurant à Luxembourg,

ce dernier, ici représenté par Madame Caria Alves Silva, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 31 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la représentante de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée WORLDWIDE COMMUNICATION S.à r.l., avec siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.298, constituée suivant acte notarié en date du 28 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 277 du 21 avril 1999, et prend la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Strassen à L-1128 Luxembourg, 20, Val Saint André, et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Alves Silva, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21348. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007111415/7241/37.

(070127721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Immoparis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.940.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111362/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05174. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

SCG STE Maurice 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.612.

Par résolution signée en date du 31 mars 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Lloyd Lee, avec adresse au 38, Jermyn Street, Princes House, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111496/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Euro Investment 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.566.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

111497

Luxembourg, le 20 septembre 2007.
Pour EURO INVESTMENT 2000 Sa
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

Référence de publication: 2007111356/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04270. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Verdandi Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.803.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 31 août 2007

En date du 31 août 2007, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Colin Shawn Ray, né le 20 juillet 1972 à St. Andrews, Grande-Bretagne, demeurant au 1-4-12-B Mejirodai Bunkyo-ku, Tokyo 112-00215, Japon, en tant que nouveau gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Edward P. Gilbert, gérant de classe A;
- Monsieur Colin Shawn Ray, gérant de classe A;
- DOMELS S.à r.l. gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERDANDI MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007111505/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03993. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

R-W-G, Raiffeisen-Wuere-Genossenschaft, Société Coopérative.

Siège social: L-8550 Noerdange, 7, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.563.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2007

Droit de signature:

«La société est engagée par le droit de co-signature obligatoire du directeur Monsieur Marc Federmeyer, né le 18 mai 1959 à Luxembourg et demeurant à L-8214 Mamer, 17, rue Belair.»

Délibéré à Noerdange, le 20 septembre 2007.

DE VERBAND S.C / G. Feyder / G. Sutor / G. Schmit / F. Goedert / E. Harpes / M. Malget / F. Ooms / R. Schirtz
L. Meyers / Président / Vice-Président / Vice-Président / Membre / Membre / Membre / Membre / Membre
Membre / - / - / - / - / - / - / - / - / -

Référence de publication: 2007111506/8129/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07838. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Euroinvest (Czech 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.882.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 9 juillet 2007 que ROCKSPRING P.I.M. (REGULATED) LIMITED, ayant son siège social au 166, Sloane Street, SW1X 9QF Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Registrar of Companies for England and Wales» sous le numéro 2776714, a vendu ses 500 parts sociales à EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) INC., ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis, enregistrée auprès du «Secretary of State of the State of Delaware» sous le numéro 4346406, de sorte que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) INC..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007111526/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Euroinvest (Poland 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.930.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 9 juillet 2007 que ROCKSPRING P.I.M. (REGULATED) LIMITED, ayant son siège social au 166, Sloane Street, SW1X 9QF Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Registrar of Companies for England and Wales» sous le numéro 2776714, a vendu ses 500 parts sociales à Euroinvest Property Investment Manager (PIM) Inc., ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis, enregistrée auprès du «Secretary of State of the State of Delaware» sous le numéro 4346406, de sorte que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) INC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007111527/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Kine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.084.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

111499

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

KINE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007111524/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05402. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Euroinvest (Czech 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.883.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 9 juillet 2007 que ROCKSPRING P.I.M. (REGULATED) LIMITED, ayant son siège social au 166, Sloane Street, SW1X 9QF Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Registrar of Companies for England and Wales» sous le numéro 2776714, a vendu ses 500 parts sociales à EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) INC., ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis, enregistrée auprès du «Secretary of State of the State of Delaware» sous le numéro 4346406, de sorte que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) INC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007111528/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Wasaby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 130.255.

—
Par décision des conseils d'administrations du 9 juillet 2007 de VALON S.A. et LANNAGE S.A., il a été procédé à la nomination de représentants permanents des administrateurs: VALON S.A. a nommé Monsieur Jean Bodoni comme représentant permanent, LANNAGE S.A. a nommé Monsieur Guy Baumann comme représentant permanent.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour WASABY S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

G. Kettmann / J. Bodoni

Référence de publication: 2007111529/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

RMB Managed Feeder Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 69.469.

—
Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 13 août 2007

Le Conseil d'Administration a décidé

- D'accepter la démission de Mr Nicholas Taylor né le 10 septembre 1959 à Gingindlovu, Afrique du Sud et demeurant professionnellement au 17 Hilary Street, JE4 8SJ St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, Grande-Bretagne, avec effet au 13 août 2007.

- De nommer Mr Henry Kelly né le 5 octobre 1955 à Douglas, Isle of man, Grande-Bretagne et demeurant professionnellement au 4, rue J-P Lanter, 5943 Itzig, Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Mr Nicholas Taylor avec effet au 13 août 2007, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, 10 septembre 2007.
RMB MANAGED FEEDER FUNDS
J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2007111535/13/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Zorille Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.593.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 août 2007, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Gabor Kacsoh, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ont été appelés aux fonctions d'Administrateurs, en remplacement des sociétés anonymes KOFFOUR S.A., LANNAGE S.A. et VALON S.A., démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.
Pour ZORILLE PROPETIES S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
C. Day-Royemans / L. Heck
Vice-President

Référence de publication: 2007111533/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04676. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Picamar Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.392.

- La société LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée Administrateur en date du 3 mars 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Madame Antonella Graziano comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

- La société EFFIGI S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.313, nommée Administrateur en date du 3 mars 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Monsieur Philippe Stanko comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

- La société FIDIS S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.312, nommée Administrateur en date du 3 mars 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Madame Chantal Mathu comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 16 août 2007.
Certifié sincère et conforme
PICAMAR SERVICES S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007111542/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.647.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 26 juillet 2007 a

* Pris bonne note de la démission de Monsieur Emmanuel Jennes (DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles) de sa fonction d'administrateur en date du 29 mai 2007 et a décidé de nommer Monsieur Arnaud Delpütz (DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles) en remplacement pour une période d'un an.

* Renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs

- Hugo Lasat (Président) (283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg)
- Jeffrey Nadal (14, Porte de France L- 4360 Esch-sur-Alzette)
- Luc Hernoux (69, route d'Esch L-1470 Luxembourg)
- Benoît Holzem (69, route d'Esch L-1470 Luxembourg)
- Wim Vermeir (180, rue Royale B-1000 Bruxelles)

Et de

- Madame Helena Colle (180, rue Royale B-1000 Bruxelles)

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été désignés.

* Renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, 400, Route d'Esch L-1014 Luxembourg pour une période d'un an.

Pour DEXIA QUANT
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007111534/1126/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Dufenergy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.276.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 août 2007 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), de nationalité belge, né à Ixelles (Belgique) le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007111536/6312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Tuxon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.594.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 août 2007, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Gabor Kacsoh, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ont été appelés aux fonctions d'Administrateurs, en remplacement des sociétés anonymes KOFFOUR S.A., LANNAGE S.A. et VALON S.A., démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour TUXON PROPERTIES S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2007111532/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04672. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Turf Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.966.

Il est à noter ce qui suit:

la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Graham Hislop, Administrateur de Catégorie A, est dorénavant la suivante:

Mr. Graham Hislop, 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, Administrateur de Catégorie A

la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Stephen Harris, Administrateur de Catégorie A, est dorénavant la suivante:

Mr. Stephen Harris, 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, Administrateur de Catégorie A

Leur mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour TURF DEVELOPPEMENT

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111537/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Kortstrukt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.229.

- La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée Administrateur en date du 11 avril 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2008.

- La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée Administrateur en date du 26 septembre 2002, a désigné Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2008.

- La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée Administrateur en date du 11 avril 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2008.

Le 23 février 2007.

KORTSTRUKT HOLDING S.A

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. Thirion / C. François

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2007111538/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Picamar Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.392.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 août 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société LOUV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Madame Antonella Graziano, est élue Présidente du Conseil d'Administration.

La société LOUV S.à r.l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

PICAMAR SERVICES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007111540/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05263. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Hoplite Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.399.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 août 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société EFFIGI S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Philippe Stanko, est élue Présidente du Conseil d'Administration.

La société EFFIGI S.à r.l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme

HOPLITE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007111543/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Chatham Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 44.434.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 28 février 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED

4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour CHATHAM HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111544/744/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

G. Schneider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.506.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 juin 2007 que:

1. La cooptation de Monsieur Patrick Moinet, décidée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} mars 2007 est ratifiée.

2. Sont réélus au poste d'administrateurs de la société, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2007:

- Monsieur Giovanni Schneider;
- Monsieur Bruno Beernaerts;
- Monsieur Marco Frangi;
- Monsieur Jose Guillermo Gallia;
- Monsieur Patrick Moinet.

3. La société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg agira dorénavant en qualité de Réviseur d'entreprises et non plus comme Commissaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007111592/6312/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.
